

QUESTIONS CFDT

1 - Problème de température au 29A

Depuis que le 29A a été refait, les labos sont certes plus fonctionnels qu'avant mais il reste des points à améliorer (même si nous sommes conscients du fait que le bâtiment vieillit naturellement).

Le labo OTMXE (salle 68) présente de graves problèmes d'isolation. Graves dans le sens où cet été il y fera près de 30°C alors que ce jour (11/02/2010) la température relevée est de 11,4°C avec les chauffages à fond. Ces températures extrêmes génèrent 3 problèmes :

1 - températures inacceptables pour ceux qui y travaillent (aspect H&S), même si de part leur conscience professionnelle ils continuent d'y travailler

2 - remise en cause de la qualité du travail (aspect qualité). Ils imposent à la production des conditions de température et d'hygrométrie qu'ils sont incapables de tenir eux-mêmes. Les instruments de mesure sont étalonnés pour une utilisation jusqu'à 23°C max. Quelle sera la validité de leurs mesures si la température atteint les 30°C ?

3 - pour certaines manipulations, ils s'arrangent avec le labo OTMXC (climatisé) mais du coup ils sont en surnombre et travaillent en mode dégradé également chez eux, leur labo n'étant pas extensible.

Ces problèmes d'isolation concernent également les salles 089 (chauffage défaillant) et 090
Une intervention des moyens généraux est nécessaire et urgente

R - La conception du 29A est ancienne et les problèmes nombreux et pour la plupart déjà identifiés vont bien au-delà des vérifications, réparations, remplacements de convecteurs qui ont pu être engagés dans ce bâtiment. La décision a été prise de démarrer une analyse en 2010 pour évaluer précisément le coût d'une remise aux normes énergétiques de ce bâtiment et la pertinence de lancer de tels travaux au regard du coût que cela représentera. L'objectif calendaire est d'avoir un diagnostic complet et détaillé pour la fin du 1^{er} semestre.

2 - Problème d'amiante pour le bâtiment 29 A

Suite à l'intervention du CHSCT il devait être fait une étude sur le risque amiante (reprise de l'étude de 2003) pour l'ensemble du bâtiment. Où en est son avancement ? Quels travaux sont prévus et sous quels délais ?

R - Des prélèvements pour recherche de fibres ont été réalisés par le laboratoire ITGA en début de semaine 5/2010, les résultats de ces prélèvements sont négatifs.

Dans la même semaine, un diagnostic sur l'état de conservation des sols a été réalisé par l'Apave, nous disposerons de ce rapport fin février 2010. Dès réception, les locaux notifiés comme «état de conservation dégradé» seront traités dans les meilleurs délais par la méthode d'emprisonnement à la résine.

3 - Jours de RTTe

Dans plusieurs secteurs les semaines ouvertes à jours de RTTe n'ont pas été définies et les congés scolaires d'hiver commencent la semaine prochaine, ce qui pourrait intéresser certains d'entre nous (si ces semaines étaient retenues). Nous demandons à ce que ces jours soient fixés avant vendredi dans tous les secteurs.

R - Les instructions seront rappelées dans les prochains jours aux responsables de secteur pour qu'ils définissent les semaines ouvertes aux prises de JRTTe.

4 - "Blancs" de travail dans les activités salissantes

Malgré la promesse faite l'année dernière de revoir, lors du changement de prestataire, les secteurs où la tenue de travail en blanc est une ineptie, rien n'a changé.

Les opérateurs de l'atelier ISOTEX, par exemple, n'ont pas été entendus et le prestataire doit remplacer maintenant les vêtements qui, une fois utilisés, sont indétachables.

Combien cela coûte-t-il ?

De plus, il a été demandé un complément car, avec 3 pantalons, la rotation de lavage ne permet pas d'avoir un vêtement propre chaque semaine. A quelle date vont-ils recevoir cette dotation supplémentaire ?

Pourquoi la direction ne revient-elle pas aux "bleus" de travail dans ces secteurs?

R - Le choix de passer tout le monde en blanc a été décidé pour tout OP dans le cadre de la sensibilisation aux besoins de propreté pour nos productions (éviter des pollutions dans nos produits). Cela concourt aussi à donner une image vis-à-vis des visiteurs et en particulier de nos clients.

Il a été demandé aux opérateurs de mettre une combinaison papier pour les travaux les plus salissants.

Concernant les besoins complémentaires, les responsables hiérarchiques doivent les exprimer auprès du chargé d'affaires de la prestation.

5 - Fermeture d'été

Serait-il possible de connaître les dates de la fermeture estivale de la société ?

Dans votre courriel du 07/01/2010, il était précisé : à définir.

Certaines réservations (voyages,...) devant se faire dès maintenant il serait bien que ces dates soient connues.

R - Comme annoncé en Comité d'Entreprise, la société sera fermée les semaines 30, 31 et 32. La reprise se fera le 16 août 2010.

6 - Problème lié aux déplacements et au respect des horaires

Une personne rentrant de déplacement vers minuit doit, d'après le règlement intérieur, embaucher le lendemain avant 9 heures sous peine de retenue sur salaire. Hors le droit du travail impose un repos minimum de 11 heures entre chaque journée.

Quelle est donc la procédure à suivre pour embaucher le lendemain après les 11 heures de repos et sans retenue sur salaire ?

R - Les services réglementaires vont sortir une note clarifiant les différentes situations (temps de travail, trajet et heure de reprise à l'issue d'un déplacement).

7 - Absence sur plage fixe

Combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps sur les quatre dernières semaines ?

1 à 5 min.	
5 à 10 min.	
10 à 15 min.	
15 à 30 min.	
+ de 30 min.	

R - Il n'y a pas eu de retenues faites sur les premières semaines de l'année

8 - Sorties après 19 heures

Combien d'employés sont sortis après 19 heures et par plage de temps sur les quatre dernières semaines ?

1 à 5 min.	500 sorties
5 à 10 min.	190 sorties
10 à 15 min.	119 sorties
15 à 30 min.	157 sorties
+ de 30 min.	115 sorties

Combien, parmi ces employés, ne sont pas assujettis au régime horaire ?

**R - Les données traitées correspondent aux semaines 1 à 4.
Tous ces employés sont au forfait heures.**

9 - Questions diverses

10 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 18 mars 2010 à 9 heures.

QUESTIONS CGC

Ecrêtage d'heures et CET

1 - Quelles sont les règles applicables à la régularisation des heures écrêtées (écrêtage et écrêtement) ?

R - Il appartient à la hiérarchie de faire les déclarations d'heures supplémentaires au moment de la charge.

2 - Comment les salariés peuvent-ils en connaître le décompte ?

R - Les salariés qui font des heures au-delà de l'horaire doivent s'en ouvrir auprès de leur hiérarchie qui régularisera si nécessaire les heures supplémentaires.

3 - Quels sont les choix possibles, paiement, récupération, versement au CET, autre ?
La CFE-CGC ne saurait se satisfaire d'une réponse renvoyant simplement à la lecture des différents accords d'entreprise.

R - Les instructions ont été adressées à toutes les personnes concernées.

4 - En l'absence d'une information claire et concise à l'ensemble du personnel sur les règles complexes qui gèrent le CET et les différents compteurs de temps avec leurs lots d'écritages, la CFE-CGC demande que les jours de détente des personnels à partir du coefficient 335, écrités en fin d'année 2009, puissent être versés au compte épargne temps. Cette possibilité n'est pas prévue dans les documents relatifs au placement au CET de jour de repos non pris reçu ces derniers jours ?

R - Cette demande peut faire l'objet d'une évolution des accords existants.

5 - La CFE-CGC demande que la direction fasse une fiche de synthèse relative au CET pour connaître les modalités de souscription ?

**R - Il n'y a pas de modalité de souscription.
A partir du moment où un salarié (avec un an d'ancienneté Groupe reconnue) souhaite placer des jours sur un CET, il remplit et signe le formulaire de placement qui lui est adressé. Sa demande est traitée et son CET ouvert lors de sa première demande. Il reçoit alors le relevé NATIXIS de son compte.**

6 - Combien de temps après le versement les jours placés sont-ils utilisables ?

R - Les demandes de placement sont saisies par le service du personnel en mars et le fichier constitué est envoyé à NATIXIS fin mars. Dès que ce processus de transfert est terminé (et donc validé), le salarié peut disposer de ses jours.

7 - Comment et quand peut-on transformer les jours acquis en monétaire ?

R - En les transférant sur le PEG, le formulaire est disponible dans l'intranet.

8 - Comment, quand, dans quelques conditions et avec quelle périodicité peuvent être utilisés les jours placés au CET ?

R - Cf. accord Compte Epargne Temps.

9 - Combien de demandes d'utilisation de jours du CET se sont vues opposer une fin de non recevoir sur l'année 2009 ?

R - Aucune.

10 - Quelles ont été les raisons invoquées lors de ces refus ?

R - Sans objet.

CESU

11 - Combien de personnes ont fait appel au bénéfice des chèques CESU pour cette première campagne 2010 ?

R - 385

12 - Combien de demandes se sont portées dans le cadre de l'aide à la personne handicapée ?

R - 34

13 - Quel est le montant mini, moyen et maxi demandé ?

R - Le montant moyen est de 500 € avec un écart type faible entre les demandes et cette moyenne.

14 - Quel est la répartition en nombre par catégorie et coefficient des demandes ?

R -

Niveau professionnel	Nombre de salariés ayant commandé
240	4
255	15
270	8
285	19
305	50
335	38
365	40
395	9
425	4
Total Non cadre	187
Cadre	198
Total population	385

15 - Quel est la répartition en montant mini moyen maxi par catégorie et coefficient des demandes ?

R - **Mis à part deux ou trois demandes, la moyenne est de 500 €.**

JRTTE

16 - Plus d'un mois après le début d'année 2010, il n'est toujours pas fait état de la diffusion des semaines ouvertes à la prise des jours de RTTE. Hormis le respect de l'accord d'entreprise, 12 semaines minimum ouvertes, nous rappelons la communication effectuée par la direction à la mise en application initiale de cet accord ; il était demandé de favoriser la prise des jours de RTTE les semaines précédentes et consécutives à la période de fermeture. Nous demandons le respect de l'esprit initial de cet accord.
Quand le personnel sera t-il informé des semaines ouvertes à prise des jours de RTTE ?

R - **Cf. réponse à la question n°3 CFDT.**

Respect des instances représentatives

17 - La CFE-CGC demande qu'il y ait un minimum de 10 jours calendaires entre la réunion des DP du mois et la réunion CE du même mois. Cette demande justifiée repose sur le respect des instances représentatives en leur permettant de porter à l'ordre du jour du CE suivant les questions renvoyées par la direction vers cette instance ?

R - **Hors événements exceptionnels ou périodes spécifiques (ex : vacances scolaires), les réunions de DP sont prévues le 3^{ème} jeudi du mois et le CE le 4^{ème} jeudi du mois.**

Autres

18 - Questions diverses

19 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 18 mars 2010 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

- 1 - Formation management social
 Combien de salariés «formés» ?
 Sur ce nombre, combien d'I & C ?
 Combien de salariés non-cadres ?
 Sur ce nombre, combien de maîtrise atelier ?
 Date de fin de cette formation ?

**R - Environ 270 personnes ont participé à ces formations.
 80% des personnes formées sont Ingénieurs ou Cadres, 20% Non cadres, très majoritairement maîtrise d'atelier.
 Le cycle des formations se poursuivra dans quelques semaines, à raison de 1 à 2 formations par mois avant de s'intégrer dans les formations de plusieurs jours destinées aux nouveaux encadrants.**

- 2 - Salaires 2010
 Quand débiteront les NAO ?

R - La première réunion a eu lieu le 17 février 2010.

- 3 - Pannes micro ordinateurs
 Suite à notre question du mois dernier, 350 alimentations électriques ont été changées.
 Sur ce nombre, combien aux bâtiments 25 et 70 ?

Bâtiment	Nbre de micros	Nbre de changements d'alim.
25	46	17
70	27	7

R -

- 4 - Prélèvements particules de carbone
 Y a-t-il eu des prélèvements effectués ?
 Dans quels secteurs ?

R - Des mesures d'empoussièrement sont effectuées selon la réglementation en vigueur dans le cadre de l'expertise au poste de travail.

- 5 - Bâtiment 3 : zone stockage
 Un trou béant dans le mur extérieur est actuellement bouché par des cartons pour limiter l'entrée du froid.
 Nous demandons la réalisation de travaux de maçonnerie pour le boucher définitivement.

R - Nous prenons en compte votre demande, une DT/DI est engagée.

- 6 - Nettoyage bâtiments
 Y a-t-il eu récemment un quelconque changement dans la répartition de fréquence ou de répartition du personnel Onet ?
 Onet dispose-t-il de suffisamment de personnel pour assurer la prestation conformément au cahier des charges ?

**R - Suite à l'appel d'offres lancé dans le courant du 2ème semestre 2009, un nouveau contrat concernant la prestation de nettoyage des locaux a pris effet le 4 janvier 2010.
Le prestataire a mis en adéquation les ressources pour correspondre au besoin exprimé dans le cahier des charges.**

7 - Revalorisation des primes diverses

Quand sortira la note sur la revalorisation des diverses primes, applicable au 1^{er} janvier 2010 ?

R - La note est actualisée sous intranet (le personnel/rémunérations/évolutions des rémunérations).

8 - Chauffage ateliers

Suite à nos diverses questions du mois dernier, peut-on avoir les premiers résultats des diagnostics énergétiques engagés ?

R - En réponse à votre question, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la méthodologie engagée :

Une phase d'inventaire des moyens de mesure disponibles sur le centre (gaz/élec) est en cours et sera immédiatement suivie d'une phase de relevés de mesures complémentaires. Dès que ces résultats seront disponibles (d'ici le milieu du printemps 2010) la phase diagnostic pourra démarrer sur les bâtiments considérés prioritaires au vu des résultats obtenus. Ce diagnostic énergétique permettra ensuite de proposer des solutions d'amélioration.

9 - Planning JRTTe

Planning de 12 semaines minimum ouvrant droit à prise de JRTTe :

- Combien de secteurs ont diffusé le planning ?

- Combien de secteurs n'ont pas diffusé le planning ? Dans ce cas et à cette date doit-on en conclure que l'année entière ouvre droit à prise de JRTTe ?

R - Cf. réponse à la question n°3 CFDT.

10 - Accès au site

1°) Arrêts des bus CUB :

SPS a-elle reçue réponse aux différents courriers envoyés à la CUB et à la mairie du Haillan ?

2°) Entrée du site :

Croisement véhicules/piétons ?

Où en est le dossier ?

R - Le maire du Haillan, lors de la cérémonie de remise des médailles, a confirmé suivre personnellement le dossier du rond point des 5 chemins.

Il a précisé que la CUB ne prévoyait pas à ce jour de grands travaux, le secteur étant susceptible d'évoluer.

Concernant l'évolution du réseau de bus, il a confirmé que KEOLIS, nouveau gérant du réseau urbain, allait à compter de fin février faire évoluer les lignes. Désormais, la ligne n° 11 devrait assurer ce service et augmenter les fréquences.

Une commission d'usagers devrait être créée auprès de la mairie du Haillan, il souhaite que des personnels SPS ou représentants SPS y participent.

Concernant l'entrée du site et le croisement véhicules/piétons, nous rappelons que les signalétiques de prudence horizontales "passage piéton" et verticales "panneaux de limitation de vitesse et passages piétons" sont présents sur la rue de Touban et visibles. Nous invitons chacun à respecter ces règles du code de la route. Par ailleurs, un projet de ralentisseurs forcés "dos d'âne ou bandes rugueuses" est à l'étude.

11 - Travaux connexes

Ces travaux (vidange des bacs de lubrifiants et bacs à copeaux machines) sont désormais à la charge de quelle société ?

Quelle est la fréquence pour les bacs à copeaux ?

R - Un appel d'offres est en cours pour cette prestation, en attendant la mise en place d'un nouveau contrat les travaux sont assurés par deux prestataires par alternance.

Concernant la fréquence de vidage des bacs à copeaux : c'est à la demande du chef d'atelier vers les services concernés.

12 - Ateliers bâtiments 4 et 28

Suite à nos questions 23 et 24 du mois dernier, nous demandons les réponses écrites, à savoir :

23 - Atelier bâtiment 4

Près de l'entrée des chariots élévateurs, une cloison légère vitrés de séparation brinqueballe fortement alors qu'elle supporte une canalisation d'air comprimé. Nous demandons que soit effectuée la remise en état.

Quand seront rajoutés les éclairages supplémentaires de la zone des tours parallèles Cazeneuve ?

Au niveau de l'éclairage général de l'atelier, nous demandons le remplacement des lampes sodium grillées et de celles en fin de durée de vie.

24 - Atelier bâtiment 28

Au niveau de l'éclairage général de l'atelier, nous demandons la réparation du réseau électrique qui ne cesse de disjoncter.

Concernant le module 14 M88, le monteur travaille en situation de travailleur isolé. Quelles dispositions sont mises en place par rapport à cette situation ?

Dans ce même module, la poignée de porte vitrée extérieure présente un risque de coincement des doigts. Nous demandons son remplacement par une poignée sécurisée.

R - Concernant l'atelier bâtiment 4 :

- **action en cours à OHMN pour installer un renfort en tête de cloison,**
- **action en cours à OHMN, semaine 5 visée pour les éclairages supplémentaires,**
- **éclairage général, demande auprès de OHTX. Une action de fond est demandée pour chercher les causes qui font que ces ampoules grillent régulièrement.**

Concernant le bâtiment 28 :

- **éclairage général, demande auprès de OHTX. Une action de fond est demandée pour chercher les causes qui font que ces ampoules grillent régulièrement,**

- module 14 M88, des zones du bâtiment 28 ou du bâtiment 4 où un opérateur est "à l'écart" ne sont pas uniquement celles du montage du module 14 (zone ajustage en travée Est du bâtiment 4, zone pointage en travée Ouest du bâtiment 4 par exemple). La particularité de la zone Module 14 est que le hall central de l'atelier du 28 a peu de personnel (Equipe 1 = 1 au module 14, 1 au tour LVT160 ou Dorries, et ponctuellement 1 sur la découpe de blocs 4D - Equipe 2 = 1 au module 14, 1 au tour LVT200P et 1 ponctuellement sur le tour BM225).
 En fonction des charges, nous essayons au maximum de mettre une seconde personne (du bâtiment 26) dans la même équipe. Idem pour déplacer au bâtiment 4 ce monteur lorsque l'activité d'ajustage/dégraissage (son autre métier) le permet.
 Enfin, dans le souci de synergie des équipes 4-28 et de ne pas laisser un opérateur isolé en fin d'activité, l'ensemble du personnel APU doit se changer et prendre son repas du soir dans les vestiaires et salles de repas du bâtiment 4 exclusivement ; ceux du bâtiment 28 étant condamnés depuis plusieurs mois.
- Poignée de porte, cette demande est prise en compte.

13 - Bâtiment 25N : accès

La moquette est déchirée dans le sas d'entrée ainsi que sur le palier du 1^{er} étage. A quand une réfection de cette zone ?

R - Un chiffrage pour une réfection globale de l'escalier est en cours.

14 - Bâtiment 5

1°) Depuis plus d'un mois, la trappe de l'échelle d'accès à la toiture est ouverte.

Pour quelles raisons n'est-elle pas refermée à clés ?

2°) Nous demandons la remise en état de la protection extérieure d'arrivée du gaz de la chaufferie endommagée par un véhicule.

R - Nous prenons en compte votre demande, la trappe sera fermée et une sensibilisation des Chargés d'affaires et des prestataires va être effectuée. Une DT/DI est engagée pour la remise en état de la protection extérieure.

15 - Odeurs sanitaires atelier bâtiment 4

Suite à notre question n°10 du mois dernier :

Des odeurs récurrentes et nauséabondes sont signalées depuis plusieurs années.

La vérification des réseaux a-t-elle été effectuée et quel en est le diagnostic ?

Nous signalons également que l'une des 2 VMC ne fonctionne pas.

R - Suite à la vérification des réseaux, nous vous confirmons qu'une action est en cours pour neutraliser d'anciennes toilettes désaffectées qui sont certainement à l'origine du problème évoqué. D'autre part, une DT/DI est engagée pour vérification des bouches d'extraction.

16 - Bourse des emplois : date de création du poste

Suite à notre question n°16 du 18/11/2009 :

Nous redemandons que la date de création du poste reste sur l'offre, et non-plus la date de modification seule.

La DRH Groupe a t-elle été interrogée et quelle a été sa réponse ?

R - Il n'est pas envisagé d'évolution des paramétrages de la bourse des emplois.

17 - Bourse des emplois

Combien et quels postes sont ouverts et non encore pourvus :
de 6 mois à 1 an ? **8**

plus d'1 an ? **1 (méthodiste outillage)**

Nous vous demandons d'indiquer dans la réponse les références des postes.

R - Par ailleurs, 15 postes sont ouverts depuis moins de six mois.

18 - Salariés en longue maladie

Pourquoi un salarié en longue maladie ne perçoit-il plus l'ASTE ?

L'accord d'entreprise du 7 avril 2008 relatif à la mise en place de l'ASTE concerne l'ensemble du personnel titulaire d'un contrat de travail, et ne devrait pas exclure les salariés en longue maladie.

R - Lorsque le salarié n'a plus de couverture maladie, le bulletin de salaire sort sans valeur.

C'est la notion d'inactivité non rémunérée.

19 - Centre de Services partagés Achats hors production

Si cette organisation a fait l'objet d'une présentation au Comité d'Entreprise et aux personnels du service achats hors production, le reste du personnel du groupe achat n'a toujours pas été convié à une présentation de cette organisation.

Une telle ré-organisation aura automatiquement un impact sur les méthodes Achat, la Qualité Achat et les Approvisionnements.

Le personnel du groupe Achat et Logistique demande à être informé régulièrement de l'évolution de la situation.

R - Les éventuels effets de cette future organisation sur le reste des activités du groupe Achats et Logistique et Société sont en cours d'analyse et seront précisés ultérieurement et dès que possible. Le cas échéant, des présentations spécifiques avec les services concernés seront organisées par la cellule projet composée d'un chef de projet, d'un représentant RH, d'un représentant contrôle de gestion et d'un représentant informatique.

D'ici là, chaque personne peut recueillir lors des différents débriefing de secteur de l'information sur le sujet, suivant les présentations déjà effectuées en Comité d'Entreprise.

20 - Travaux sur toiture par sociétés extérieures

Bon nombre de toitures ne sont pas sécurisées. Une lettre du CHSCT a été envoyée au service sécurité sur ce point.

Où en est le traitement du dossier ?

R - Un point de situation et de réflexion sera prochainement fait avec le CHSCT sur le sujet.

21 - Activité capteurs

Pourquoi le support de présentation officiel de SPS ne fait pas mention de la production de capteurs ?

La CGT demande la réparation de cet oubli.

R - La présentation officielle de SPS accessible depuis intranet est en cours de réactualisation et la demande exprimée va être examinée dans ce cadre-là.

22 - Bâtiment 24

Bureau 119 - 1er étage :

Les salariés sont passés de 5 à 6 dans 46 m².

Que compte faire la direction pour dégager des surfaces conformes aux recommandations afin d'éviter des conditions de travail dégradées génératrices de bruit, de stress, voir de conflits ?

R - Le secteur RLR a l'opportunité de se renforcer temporairement avec un détaché Famat pour accompagner l'accélération du programme 100 en 2010. Pour que cette aide soit efficace et décharge rapidement le secteur, il est important que cette personne puisse être à proximité des autres RLR. Cette décision a été validée avec l'équipe.

L'UPA travaille par ailleurs à un projet de réaménagement des bureaux qui devrait permettre de dégager plus de place.

23 - Sous-traitance méthodes

1°) Est-il normal qu'une société de sous-traitance méthodes se promène seule dans le bâtiment 500 et prenne des photos de matériels en cours de fabrication ?

2°) Toujours à l'UMT, il est envisagé de nommer l'ensemble des méthodistes pilotes de prestations. Chargés d'affaires et pilotes de prestations sont des postes à responsabilités juridiques. Peuvent-ils refuser ?

R - 1) La prise de photos (d'outillages) par une personne de la société MATIS est une tâche nécessitée dans le cadre de la prestation de sous-traitance méthodes, faite en accord avec le pilote de prestation de OPTM, et sous son contrôle. Ce type de tâche s'inscrit au même titre que la consultation de plans. De plus, les photos prises par cette personne ont été en premier lieu consultées par le pilote de prestation. Cette démarche est donc normale, d'autant plus qu'au niveau sécurité, la couverture est assurée par un plan de prévention.

2) Il est bien prévu d'avoir plusieurs pilotes de prestations, dans le cadre de la sous-traitance d'une sous-traitance d'activités DFC de plusieurs produits. L'intérêt premier pour le méthodiste d'être pilote de prestation est avant tout de se décharger de certaines tâches DFC à moindre valeur ajoutée, pour lui permettre de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée (ex : PMCC, chantiers Lean, affaires nouvelles, obsolescences, maîtrise des procédés, ...). Ce rôle ne peut donc qu'améliorer son quotidien. Un refus de sa part traduirait plus une incompréhension ou malentendu sur l'évolution de sa fonction.

24 - Absences sur plage fixe

Sur la dernière période de 4 semaines calendaires (en fin de semaine 4), combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

Plage	Nbre de retenues	Nbre de salariés différents
1 à 5 min.		
5 à 10 min.		
10 à 15 min.		
15 à 30 min.		

+ de 30 min.		
--------------	--	--

R - Cf. réponse la question CFDT n°7.

25- Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2010 et le 31/01/2010, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2010 et le 31/01/2010, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 21 janvier dernier.

26 - Démissions ATA

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2010 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :

Pour 2010 ?

R - A ce jour, 23 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 8 démissions ont été enregistrées en 2010 et 51 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

Environ une quarantaine de démissions ATA ont été estimées.

27 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **430**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **11**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **235**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **184**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2010 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de salariés depuis le début 2010 ont changé de régime horaire ? **2**

- du régime horaire vers le forfait jour ? **2**

- du forfait jour vers le régime horaire ? **0**

Combien de demandes, combien de refus ? **0**

R -

28 - Embauches ingénieurs et cadres

Depuis le 1^{er} janvier 2010 :

Combien d'embauches d'ingénieurs et cadres ? **6**

Sur ce nombre :

Combien au forfait jour ? **4**

Mutés du Groupe ? **2**

Embauchés de l'extérieur ? **2**

Combien au forfait heures ? **2**

Mutés du Groupe ? **0**

Embauchés de l'extérieur ? 2

R -

29 - Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 31/01/2010 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 21 janvier dernier.

30 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2010 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2010 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 21 janvier dernier.

31 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 21/01/2010, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

R - Une mise en garde et une convocation à entretien disciplinaire.

32- Questions diverses

33 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le 18 mars 2010 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

1 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 21 janvier dernier.

2 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 21 janvier dernier.

3 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 21 janvier dernier.

4 - Solidarité

Nous réclamons l'embauche de tous les précaires occupant des postes pérennes présents sur le site.

A titre d'exemple un secteur «cœur du métier» comme le drapage au bâtiment 24 est tenu pour moitié par des précaires, c'est inacceptable, nous exigeons leurs embauches.

R - Il n'est pas prévu d'embaucher tous les salariés en contrats temporaires.

5 - Parking du restaurant "PRESTO SPS"

Nous notons que nulle part il n'est précisé que l'entreprise se dégage de toute responsabilité concernant l'effraction et le vol dans ce parking privé (présence d'un panneau voie privée, barrière et caméra).

D'autre part l'entreprise a signé des accords d'accès au restaurant d'entreprise avec des extérieurs et l'accès au parking et au restaurant d'entreprise se fait par un badge identique.

Hors un restaurateur ne peut s'exonérer de sa responsabilité pour les vols commis sur des véhicules en stationnement sur le parking de son restaurant de surcroît quand il n'affiche pas à l'entrée du parking une clause de non-responsabilité.

Nous demandons donc que les dégradations subies par les propriétaires de véhicules accédant au restaurant soient couvertes par l'entreprise.

Nous tenons à la disposition de la direction le nom et le montant des préjudices subis.

R - Nous nous étonnons de votre question, après avoir tenu à nous rappeler que le restaurant était bien le Restaurant SPS, aujourd'hui vous vous exprimez comme s'il appartenait à une société extérieure. Nous sommes heureux de vous confirmer que tel n'est pas le cas.

Aussi, et comme le rappelle le panneau à l'entrée de la route de Touban, il s'agit d'une voie privée.

Nous vous saurions gré de nous faire connaître la nature des dégâts qu'auraient subits différents véhicules. Pour nous, et a priori, ceux-ci restent à la charge des propriétaires des véhicules qui doivent être assurés. L'assurance ou la couverture société ne saurait intervenir.

6 - Feuille de présence

Avant la mise en place du pointage des absences sous intranet nous avons la possibilité de demander sur les feuilles de demande d'absence :

- à récupérer
- à payer

Récemment le système a évolué pour permettre les demandes d'absences pour motif statutaires, nous demandons que les demandes d'absence (à récupérer ou à payer) soient intégrées, puisqu'elles n'ont jamais été dénoncées.

R - Voir note n° HA0889856A sur le rappel de règles relatives à la présence et aux déclarations d'absences.

7 - Transport Bus

Point sur le courrier envoyé à la CUB concernant l'arrêt de bus des 5 chemins.

R - Cf. réponse à la question n°10 CGT.

8 - Abonnement CUB

Nous demandons la prise en charge à 100 % par l'entreprise des abonnements CUB.

R - Ce point relève des Négociations Annuelles Obligatoires.

9 - Bilan Social

Sous intranet seul le bilan social 2009 est disponible, quand le bilan 2010 sera-t-il mis en ligne ?

R - La présentation au CE doit se faire au mois d'avril, ce n'est qu'après celle-ci qu'il sera consultable sur le site Intranet.

10 - NAO sur les salaires

Quand vont débiter les négociations sur les salaires ?

Nous demandons une augmentation générale pour tous cadre et non-cadre.

Pour aider la direction dans sa réflexion voici quelques augmentations de prix que vont subir les employés en 2010 :

Mutuelle + 4%

Gaz de bordeaux + 5%

Assurance auto + 5%

R - La première réunion a eu lieu le 17 février 2010.

11 - Bâtiment 25

Les équipes 5x8 vont passer de 5 à 6 personnes, les postes sont-ils ouverts à l'extérieur ?
Vont-ils être pourvus par des embauches pérennes (hors CDD, interim, détachement groupe etc.) ?

R - Les équipes 5 x 8 sont à ce jour composées chacune de six personnes. Le passage de cinq à six s'est donc fait par du recrutement en CDI originaire de Safran, de SPS ou de l'extérieur du Groupe.

12 - Bâtiment 1- 2000

La porte automatique est régulièrement en panne.

Quelle est la cause de cette panne récurrente ?

Que compte faire la direction pour résoudre définitivement le problème ?

R - Le système d'ouverture et de fermeture de ces portes est obsolète. Son remplacement est pris en compte dans un projet plus global traitant l'obsolescence et limitant le refroidissement du hall (ou du réchauffement en période de forte chaleur). La faisabilité de ce projet est cependant soumise à la validation des exigences architecturales du bâtiment.

D'autre part, la porte de droite (quand l'on se trouve en face du bâtiment) a été volontairement bloquée en position fermée afin de limiter les entrées d'air pendant les périodes de grand froid.

13 - Bâtiment 24 - presse pinette 3263

Depuis fin 2008, les opérateurs doivent ouvrir les portes du groupe hydraulique (situé en haut de la presse) afin de réaliser certains cycles de moulage. Ceci afin d'éviter la surchauffe de l'huile du groupe (quelques centaines de litres) de cycles longs (24h).

En dehors des problèmes, d'habilitations, de sécurité et de non respect des réglementations, cette situation occasionne des problèmes de bruits.

Des mesures acoustiques ont-elles été réalisées ?

Si oui, quels en sont les résultats ?

Si non, nous demandons qu'une mesure soit faite très rapidement.

Des travaux sont-ils en cours ?

Quelle est la date de fin de travaux ?

Nous demandons à ce que les utilisateurs soient tenus informés régulièrement de l'avancement des travaux.

Quels sont les plans d'actions mis en œuvre concernant la surveillance de ces cycles en dehors des plages horaires société ?

Qui surveille ce moyen ?

R - Une pré-étude a été réalisée pour éviter la surchauffe d'huile et travailler portes fermées. Deux solutions sont à l'étude : soit ajouter un échangeur thermique sur le circuit d'huile, soit modifier la gestion des pompes de surpression pour éviter le laminage d'huile qui l'amène à s'échauffer. Une PM est en cours sur le sujet. L'objectif est de remettre la presse en configuration nominale.

Du fait des travaux envisagés, la date de fin prévue sera très probablement cet été.

Une communication sera faite par la maîtrise vers les opérateurs.

On peut en effet se retrouver dans ce cas sur certaines pièces en fin de palier. Analyse à prévoir avec les méthodes.

Les mesures de bruit effectuées sur la presse pinette en juin 2009 sont conformes à la réglementation en vigueur.

14 - Bâtiment 24 - presse 3261

L'écran de contrôle de la presse provoque une fatigue oculaire insupportable, ce problème connu n'est toujours pas résolu ?

Nous demandons son remplacement par un écran LCD.

R - Un écran LCD n'est pas compatible de la technologie ancienne de la presse (carte vidéo en particulier). Nous instruisons un rétrofit plus complet de cette presse avec les travaux neufs, le programme et le client. Il prévoit un écran LCD.

15 - Bâtiment 24 - Eclairage zone presse

L'interrupteur de la zone est situé à l'autre extrémité du bâtiment (proche badgeuse), ce qui engendre de longs aller-retour.

(à moins que la direction veuille centraliser les interrupteurs de chaque zone de travail, bureaux... aux alentours des badgeuses) nous demandons à ce qu'un interrupteur supplémentaire soit placé, en toute logique, dans la zone presse.

R - L'atelier demandera la modification la plus opportune par DT/DI.

16 - Bâtiment 24 - local 21 - écran

L'implantation des bureaux et des écrans ne respecte pas les recommandations en terme d'ergonomie ainsi que le MPA10-11 et l'IGM10-08-21.

Une étude d'ergonomie a-t-elle été réalisée ?

Le médecin du travail est-il informé des conditions de travail sur écran que subissent les employés ?

Nous demandons que l'implantation des postes soit revue afin de respecter le MPA et d'améliorer les conditions de travail des employés et que, si nécessaire, un re-cloisonnement soit réalisé.

R - Ces bureaux viennent juste d'être rénovés. Nous n'avons pas connaissance d'écarts spécifiques par rapport au MPA. Des DT/DI peuvent traiter ce genre d'écarts.

17 - Bâtiment 24 local 21 - Armoire électrique

L'armoire électrique se trouvant derrière la deuxième porte en entrant dans le bureau est ouverte, le disjoncteur n'est pas bien fixé etc.

Nous demandons une intervention immédiate pour résoudre ce problème de sécurité.

R - Nous prenons en compte votre demande, une DT/DI est engagée.

18 - Bâtiment 24 local 19 étage - Vibration

Les vibrations qui remontent par le sol provoquent une gêne et un stress pour les personnes de ce bureau ?

La cause des vibrations est identifiée, quand les réparations vont-elles commencer ?

Que prévoit la direction pour remédier à la situation en attendant le début des travaux ?

R - Un audit technique a été réalisé par un spécialiste acoustique afin de conforter l'efficacité des modifications prévues. Il est prévu d'isoler les pompes et tuyaux du mur afin d'éviter la transmission des vibrations. Ceci nécessite l'arrêt du chauffage durant 3 jours. Nous privilégions donc un arrêt durant le week-end. Un devis en ce sens a été demandé.

Il a été proposé un déménagement temporaire aux salariés les plus impactés.

19 - Bâtiment 24 local 19 étage – Ecran
Nous demandons le remplacement des écrans classiques par des écrans LCD de tailles équivalentes afin de respecter le MPA10-11 et l'IGM10-08-21.

R - Le remplacement des écrans classiques (CRT) par des écrans plats (LCD) se fait selon un plan pluri-annuel de déploiement sur le site tenant compte de la capacité d'investissement de la société en matériel informatique. Les demandes sont prises en compte ; si les critères d'éligibilité sont effectivement respectés, les postes seront dotés d'écrans compatibles avec l'activité professionnelle au cours du 1^{er} semestre 2010.

20 - Bâtiment 33 local 18 - dégât des eaux
Quand les travaux de remise en état vont-ils être réalisés ?

R - La réparation du réseau défectueux est en cours, les plaques de faux plafond seront remplacées en début de semaine prochaine au plus tard.

21 - Bâtiment 33 local 18 dernier étage – Ecran
Nous demandons le remplacement des écrans classique par des écrans LCD 21' afin de respecter le MPA10-11 et l'IGM10-08-21.
Nous vous rappelons que le personnel est amené à faire du travail d'ouilleur, ce travail nécessite des écrans adaptés.

R - Cf. réponse à votre question n°19.

22 - Bâtiment 33 local 18 dernier étage - Siège
Nous demandons l'approvisionnement de siège ergonomique afin de respecter le MPA10-11 et les notions de base d'ergonomie.

R - Le personnel concerné est invité à exprimer ses besoins.

23 - Bâtiment 33 local 18 dernier étage – extincteur
Nous demandons la mise en place d'un extincteur.

R - La demande est à formuler par le responsable secteur vers les services généraux via une DT/DI. Cette demande sera soumise au service sécurité avant mise en place.

24 - Bâtiment 33 local 18 dernier étage – personnel en arrêt maladie
Nous demandons la mise en place d'un renfort pour aider les 2 personnes des méthodes usinages qui assurent le travail de 3 pendant l'arrêt maladie de leur collègue. Cette situation particulière doit être prise en compte.

R - L'arrêt maladie d'un méthodiste usinage depuis le 11 janvier 2010 génère effectivement une surcharge de travail dans ce secteur. Nous ne disposons pas à l'heure actuelle de date prévisionnelle de retour "ferme", mais si cet arrêt doit se prolonger, une solution de renfort temporaire sera mise en place, sachant que ce type d'activité nécessite une assez longue formation au poste.

25 - Bâtiment 19 température

Nous demandons que la direction prenne les mesures nécessaires afin que la température dans l'atelier respecte le minimum obligatoire.

Des travaux sont-ils prévus ? Quand ?

R - Un diagnostic énergétique est engagé sur l'ensemble du site pour déterminer les priorités (prédiagnostic en cours) et proposer ensuite des solutions d'amélioration pour les bâtiments prioritaires.

26 - Sous traitance Drapage AEROVAC

Après la découverte très tardive (et «par hasard») de l'utilisation de silicone chez AEROVAC, et un manquement donc à une des règles de base de la réalisation des pièces concernées, quel est le retour d'expérience sur la qualité des pièces concernées ?

La direction va t'elle continuer à utiliser des travailleurs précaires, pour piloter la mise en sous-traitance de nos fabrications ?

Qu'en est-il des pièces concernées par le Cdc sous-traitance AEROVAC ?

Leur sous-traitance est-elle remise en cause ?

Combien d'heures imputées pour rien ?..., La direction va-t-elle lancer un nouvel appel d'offre ?

Nous demandons que cette activité reste a SPS et que les intérimaires du secteur soient embauchés.

R - Une DAC (Demande d'Action Corrective) a été émise vers le fournisseur afin de clarifier les conditions d'utilisation des polymères silicones chez Aérovac. Les réponses fournies, validées par un audit sur place, sont satisfaisantes. Le projet de sous-traitance est maintenu avec un périmètre revu pour tenir compte de nos propres difficultés techniques à réaliser les pièces.

27 - Prévoyance MCDEF (ancien contrat) 1

Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de janvier 2009 pour le «Petit Risque» ?

R - Nous vous invitons à relire nos réponses des mois précédents.

28 - Prévoyance MCDEF (ancien contrat) 2

Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de juillet 2009 pour le «Petit Risque» (hors compensation patronale, c'est-à-dire en tenant compte des codes MU0 à MU5 sur les bulletins de paie) ?

R - Nous vous invitons à relire nos réponses des mois précédents.

29 - Prévoyance MCDEF (ancien contrat) 3

Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de janvier 2009 pour le «Gros Risque» ?

R - Nous vous invitons à relire nos réponses des mois précédents.

30 - 1^{er} mai et Ascension condamnation de Snecma Propulsion Solide

A ce jour le délai légal est dépassé et nous n'avons pas reçu de pourvoi en appel.

La condamnation de la direction en faveur de sud métaux 33 s'applique.

Nous demandons la restitution du jour au personnel.

R - A la suite du jugement du TGI de Bordeaux le 13 octobre 2009, la société a fait appel du jugement du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 4 novembre 2009 dans le respect des délais légaux. La Cour d'Appel de Bordeaux n'a pas encore fixée la date de l'audience de plaidoirie.

31 - Questions diverses

32 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 18 mars 2010 à 9 heures.